



Comité Scientifique

Pour la sixième année consécutive, l'APARD, alloue des subventions pour des projets de recherche scientifiques, cliniques et techniques en rapport avec son objet statutaire.

Critères d'attribution

Le Comité scientifique examinera en priorité tout projet visant à améliorer les conditions d'assistance et/ou de réhabilitation à domicile.

Dans le cadre d'études à visée :

- Physiopathologiques
- Diagnostiques
- D'évaluation des modalités de traitement

Au sein des domaines suivants :

- Pathologies respiratoires de l'enfant et de l'adulte
- Troubles du sommeil
- Maladies métaboliques et troubles de la nutrition

Critères d'évaluation

Chaque projet sera évalué par les membres du Comité Scientifique constitué de médecins hospitaliers et libéraux, de spécialités diverses. Le Comité soumettra les projets retenus au Bureau du Conseil d'Administration qui décidera des sommes allouées en fonction de l'intérêt scientifique, de la pertinence et de la justification financière.

Les candidatures

Les demandes se font par écrit ou par courriel auprès du **Président du Comité Scientifique de l'APARD, rue de Chambert - Parc Euromédecine 2 CS 50003, 34186 MONTPELLIER Cedex 4 - apard@apard.com**

Les dossiers sont à remettre en triple exemplaire au Président du Comité Scientifique de l'APARD **avant le 31 janvier 2008.**